

Guillaume MONTÉGUDET, nouveau président du CFC



Le 28 juin 2024, le conseil d'administration du CFC a désigné son nouveau président, Guillaume MONTÉGUDET, directeur du pôle Éducation & Formation d'Humensis, après son élection à la présidence du collège des éditeurs de livres, lors de l'assemblée générale du CFC le 21 juin 2024.

Il succède ainsi à Hervé RONY, Directeur général de la SCAM, qui occupait cette fonction depuis juillet 2022.

Guillaume MONTÉGUDET a débuté sa carrière en 1994 comme rédacteur juridique, puis directeur du département Éditions Droit des affaires des Éditions Lamy, alors filiale française de Wolters Kluwer. C'est au sein du même groupe qu'il a ensuite successivement occupé, de 2000 à 2013, les postes de directeur des Éditions, directeur de la Stratégie et du Développement éditorial sur les marchés des professionnels du droit, puis de directeur de la Business Unit dédiée aux logiciels de gestion pour cabinets d'avocats.

À partir de 2013, il a rejoint le Groupe Lefebvre-Dalloz afin notamment de piloter la stratégie d'innovation numérique de Dalloz en tant que directeur du Développement de Solutions numériques innovantes.

Guillaume MONTÉGUDET occupe ses fonctions au sein d'HUMENSIS depuis 2018. Il a défini et développé une stratégie de diversification des activités éditoriales éducatives du groupe et pilote sa transformation numérique. Il est membre du Directoire d'Humensis depuis 2023.

Guillaume MONTÉGUDET est également membre du Conseil d'administration de Cairn.info.

Administrateur du CFC depuis 2020, Guillaume MONTÉGUDET présidera le CFC jusqu'en 2026 et mettra à son service toute son expérience de la transformation digitale des activités éditoriales, de la transmission des savoirs et des nouveaux usages pour faire respecter par tous les droits et la juste rétribution des auteurs et des éditeurs.

À PROPOS DU CFC

Le CFC est l'organisme qui gère collectivement les droits d'auteur de la presse et du livre pour les rediffusions de leurs contenus dans tous les secteurs d'activité, depuis 1983. Il répartit également la part des droits qui revient aux éditeurs au titre de la copie privée numérique de la presse.

80 000 organisations rediffusent légalement des contenus de presse et de livres grâce aux licences d'autorisation du CFC. Le CFC a perçu près de 65 M€ en 2023 et reverse chaque année des droits à plus de 53 000 œuvres de 4 400 éditeurs français.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER / communication@cfcopies.com